

Réunion du 10 décembre 2024

Présents : Dugué, Jeanneau, Bureau, Grenon, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Chollet, Guilloteau, Lhuair, Bate

Excusés : Moreau→procuration Dugué, Vincent, Durot, Delahaye.

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

PLU : M. le Maire a assisté à une réunion avec Mme la Sous-Préfète, M. Belot, M. Atron(DDTM), M. Mouillot (CDCHS), Mme PERNET (urbaniste) concernant le projet de la zone. Le dossier pourrait passer en déclaration de projet en parallèle de la révision générale du PLU.

Une réunion publique avec les agriculteurs propriétaires sur Pérignac sera organisée le 09/01/2025.

Travaux :

Logement communal: des devis de peinture, carrelage, plomberie et couverture ont été envoyés pour la suite des travaux pour un montant total de 30 776,87€ TTC.

Une demande de subvention sera adressée au conseil départemental au titre de la rénovation de logement communal à hauteur de 20 % du montant total des travaux soit 6 155,37€.

Salon de coiffure : l'entreprise LAUMONT interviendra pour un démoussage et quelques petits travaux sur la toiture.

DETR : les délais semblent courts pour obtenir la réactualisation de l'étude du SDIS avant la date butoir de dépôt des dossiers.

Maison de santé : les divers travaux de transformation du bureau de l'espace kiné en box, de la création d'un point d'eau dans cette pièce et de la fixation des espaliers sont en cours. Le vestiaire est transformé en salle de pause. Les travaux s'élèvent à 3 000 € environ. Les kinés souhaitent commencer semaine 51.

Les équipements achetés par la commune s'élèvent à environ 30 000€.

Après concertation avec la trésorerie, il serait opportun d'envisager une location incluant locaux et matériel mis à disposition.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 1300 €/mensuel + charges de fonctionnement.

La commune stipulera dans le bail que l'entretien et révision du matériel, ainsi que le remplacement du petit matériel sera à la charge des locataires. De plus, tout remplacement ou acquisition sera soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les termes de cette location.

Boucherie : Le devis de réparation du matériel par les établissements ARSICAUD s'élève à environ 5 000 €, somme qu'il faudra ajouter au crédit-bail restant sur le matériel. L'entretien courant sera à la charge du locataire. Tout remplacement ou acquisition sera soumis au vote du conseil municipal.

Fil du Guâ : la rédaction des articles est en cours.

Délibérations :

Subvention aux associations : Le conseil municipal décide cette année d'accorder les mêmes montants que les années précédentes, cependant la subvention sera composée d'une partie en numéraire et d'une partie en bon d'achat valable chez les commerçants Pérignacais.

Opérations demandées par la trésorerie :

Le comptable public sollicite le vote des écritures suivantes :

- 39 € à admettre en non valeur pour des dettes de garderie.
 - Virement de 15 000 € de l'excédent de fonctionnement du budget de l'espace commercial vers le budget de la commune.
 - Versement d'une subvention d'équilibre en investissement du budget communal au budget de la Maison de Santé de 300 000 € pour 2024 avec un amortissement sur 5 ans à compter de 2025 soit 60 000 €/an (de 2025 à 2029).
- Le conseil municipal valide à l'unanimité ces écritures.

Terrain Préroux : Comme convenu lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a fait une proposition pour l'achat du terrain situé au lieu-dit « Haut-Village » pour un montant de 70 000€ et attend la réponse du vendeur.

M. le Maire a reçu un administré pour le problème d'écoulement Route de Préroux. M. le Maire lui a proposé un partage des travaux par une convention écrite.

Sapins Noël : des sapins seront installés comme l'an dernier dans le bourg.

L'Association solidarité Pontoise sollicite une participation de la commune pour deux familles Pérignacaises à hauteur de 4 € par personne soit 20€. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

M. le Maire participera à une interview sur France Bleu le 17 décembre à 8h15 sur le projet de verger communal.

La chaîne M6 est à la recherche d'une famille possédant un bien depuis plusieurs générations pour une émission.

L'APOGÉ propose à la commune de Pérignac d'être ville-étape pour les prochaines Boucles du Printemps les 9/10 et 11 mai 2025. Le conseil municipal ne souhaite pas se porter organisateur.

Les élus ont validé le nouveau logo qui représentera Pérignac.

Un devis pour un adoucisseur a été demandé par le restaurant, M. JEANNEAU recontactera le plombier car le prix est très élevé.